

ROCK



Utiliser le sel de mer en viabilité hivernale, c'est inscrire son action dans une authentique démarche de développement durable.

La production de sel de mer met en œuvre une ressource et des énergies naturelles et renouvelables : la mer, le soleil et le vent.

La saliculture est source de richesses économiques et environnementales.



Cette production salinière occupe de vastes territoires de zones littorales humides méditerranéennes et en assure en permanence la préservation et la conservation en créant et en maintenant ces milieux naturels remarquables pour leur intérêt floristique et faunistique. Ces espaces ont été successivement distingués par les principaux labels attribués pour la protection de la nature : désignation comme ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique), insertion dans le Parc Naturel Régional de Camargue, inscription à l'inventaire de la Convention sur les zones humides d'importance internationale, dite Convention de Ramsar, désignation comme sites Natura 2000 pour l'application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ».



Le transport du sel de mer pour le déneigement utilise principalement la voie d'eau (Rhône-Saône), libérant ainsi la route. Ce moyen d'expédition est des plus propres et offre d'excellentes conditions de sécurité et fiabilité.